

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: THD100

UFI: S380-Q0E8-U00J-071V

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Solution de révélateur pour plaques offset

Usages déconseillés: Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Agfa NV
Septestraat 27
2640 Mortsel
Belgique

Téléphone: +32 3 4442111
Télécopie :: +32 3 4447094
E-mail: electronic.sds@agfa.com

Fournisseur national

Agfa NV
Septestraat 27
2640 Mortsel
Belgique

Téléphone: +32 3 4442111
E-mail: electronic.sds@agfa.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Téléphone en cas d'urgence : +32 3 4443333 (24h/24h)

Centre Antipoisons : +32 70 245245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Dangers pour la Santé

Corrosion cutanée

Catégorie 1B

H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves

Catégorie 1

H318: Provoque de graves lésions des yeux.

2.2 Éléments d'Étiquetage

Contient:

Metasilicate de disodium



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

Mention d'Avertissement:	Danger
Déclaration(s) de risque:	H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Conseils de Prudence Prévention:	P260: Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Intervention:	P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P301+P330+P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

2.3 Autres dangers Ne remplit pas les critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) Ne remplit pas les critères vPvB (très persistant/très bioaccumulable)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes
Metasilicate de disodium	5 - <10%	6834-92-0	229-912-9	01-2119449811-37-XXXX;	Aucune information disponible.	
Sodium silicate	0,1 - <1%	1344-09-8	215-687-4	01-2119448725-31-0012;	Aucune information disponible.	

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

This substance is listed as SVHC

Classification

Désignation chimique	Classification	Notes
Metasilicate de disodium	STOT SE: 3: H335; Skin Corr.: 1B: H314; Eye Dam.: 1: H318;	Aucune informati

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

		on disponible.
Sodium silicate	Aucuns connus.	Aucune information disponible.

CLP: Règlement n° 1272/2008

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Généralités: Consulter un médecin en cas de symptômes.

4.1 Description des premiers secours

Inhalation: Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Transporter à l'air frais. En cas de difficultés de respiration, administrer de l'oxygène.

Contact avec la Peau: Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes et enlever les chaussures et vêtements contaminés. Détruire les chaussures contaminées ou les nettoyer à fond.

Contact oculaire: Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si cela est facile à faire. Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Ingestion: Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer la bouche. Ne jamais faire boire une personne inconsciente. Ne pas faire vomir sans l'avis préalable d'un centre antipoison.

Protection individuelle des secouristes: ATTENTION! Le personnel de premiers secours doit prendre des précautions adéquates pour assurer sa propre sécurité pendant l'opération de sauvetage. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Voir également la rubrique 11 pour en savoir davantage sur les dangers pour la santé.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Dangers: Voir également la rubrique 11 pour en savoir davantage sur les dangers pour la santé.

Traitement: Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers d'Incendie Généraux: Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

5.1 Moyens d'extinction

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

Moyens d'extinction appropriés:	En cas d'incendie, utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou une brume d'eau.
Moyens d'extinction inappropriés:	Ne pas lutter contre l'incendie au jet d'eau pour ne pas propager les flammes.
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.
5.3 Conseils aux pompiers Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Aucune information disponible.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:	Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés. Maintenir à distance le personnel non autorisé.
6.1.1 Pour les non-secouristes:	Porter un équipement de protection individuelle.
6.1.2 Pour les secouristes:	Prévenir tout le monde des dangers potentiels et évacuer si nécessaire. Porter un équipement de protection individuelle.
6.2 Précautions pour la Protection de l'Environnement:	Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Absorber le déversement avec de la vermiculite ou toute autre matière inerte, puis placer dans un récipient à déchets chimiques. Établir une digue autour de grands déversements pour élimination ultérieure.
6.4 Référence à d'autres sections:	Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:	Éviter tout contact oculaire. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:	Garder sous clef.
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):	Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de Contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Aucun des composants ne fait l'objet d'une limite d'exposition.

Valeurs de DNEL

Composant critique	Type	Voie d'exposition	Avertissements sanitaires	Remarques
Metasilicate de disodium	Travailleurs	inhalation	Systémique, long terme; 6,22 mg/m ³	Toxicité à doses répétées
	Population en général	inhalation	Systémique, long terme; 1,55 mg/m ³	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Yeux.	effet local;	Aucune information disponible
	Population en général	Yeux.	effet local;	Aucune information disponible
	Population en général	Oral	Systémique, long terme; 0,74 mg/kg pc/jour	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Cutané	Systémique, long terme; 0,74 mg/kg pc/jour	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Cutané	Systémique, long terme; 1,49 mg/kg pc/jour	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	inhalation	Systémique, long terme; 5,61 mg/m ³	Toxicité à doses répétées
	Population en général	inhalation	Systémique, long terme; 1,38 mg/m ³	Toxicité à doses répétées
Sodium silicate	Travailleurs	Yeux.	effet local;	Aucune information disponible
	Population en général	Cutané	Systémique, long terme; 0,8 mg/kg pc/jour	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Cutané	Systémique, long terme; 1,59 mg/kg pc/jour	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Oral	Systémique, long terme; 0,8 mg/kg pc/jour	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Yeux.	effet local;	Aucune information disponible

Valeurs de PNEC

Composant critique	Milieu environnemental	Valeurs de PNEC	Remarques
Metasilicate de disodium	Aquatique (eau douce)	7,5 mg/l	
	Station d'épuration des eaux usées	1000 mg/l	
Sodium silicate	Aquatique (eau de mer)	1 mg/l	
	Aquatique (eau douce)	7,5 mg/l	
	Station d'épuration des eaux usées	348 mg/l	
	Aquatique (eau de mer)	1 mg/l	

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles Techniques

Assurer une ventilation efficace.

Appropriés:

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

Informations générales:	L'accès facile à l'eau abondante et à un dispositif de rinçage oculaire devra être garanti. Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable. Suivre les instructions de formation lors de la manipulation de cette matière.
Protection des yeux/du visage:	Lunettes de sécurité à protection intégrale. EN 166.
Protection des Mains:	Porter des gants de protection en cas de risque de contact direct ou d'éclaboussures.(EN374), Porter des gants de protection chimique en cas de contact prolongé ou répété., Caoutchouc butyle (EN374), Épaisseur du gant: > 0,35 mm, Temps de pénétration: > 240 min, Risque d'éclaboussures :, Caoutchouc nitrile., Les gants les plus appropriés sont ceux en nitrile, mais le liquide peut pénétrer dans les gants. Par conséquent, il faut changer de gants souvent., Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants, qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant.
Protection de la peau et du corps:	Vêtements de sécurité : vêtements de protection à manches longues EN13688
Protection respiratoire:	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (EN14387). Demander l'avis du superviseur le plus proche.
Mesures d'hygiène:	Éviter tout contact oculaire. Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter tout contact de cette matière avec la peau. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.
Contrôles environnementaux:	Ne pas jeter les résidus à l'égout.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État:	liquide
Forme:	liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Sans odeur
Seuil olfactif:	Aucune information disponible.
pH:	13,3 (25 °C)
Point de congélation:	< 0 °C
Point d'ébullition:	> 100 °C
Point d'éclair:	> 93,3 °C
Taux d'évaporation:	Presque pas d'évaporation (20°C).
Inflammabilité (solide, gaz):	Aucune information disponible.
Limite supérieure d'inflammabilité (%):	Aucune information disponible.
Limite inférieure d'inflammabilité (%):	Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

Pression de vapeur:	23 hPa (20 °C)
Tension de vapeur (air = 1):	Non applicable
Densité:	Aucune information disponible.
Densité relative:	1,106 (20 °C) (DSC)
Solubilités	
Solubilité dans l'eau:	Aucune information disponible.
Solubilité (autre):	Aucune information disponible.
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Aucune information disponible.
Température d'auto-inflammation:	Aucune information disponible.
Température de décomposition:	Aucune information disponible.
Viscosité, cinématique:	Aucune information disponible.
Viscosité, dynamique:	Aucune information disponible.
Propriétés explosives:	Aucune information disponible.
Propriétés comburantes:	Aucune information disponible.

9.2 AUTRES INFORMATIONS

Teneur en COV: Directive 2004/42/CE: 86 g/l ~8,6 % (calculé)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.2 Stabilité Chimique:	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.3 Possibilité de Réactions Dangereuses:	Non connu.
10.4 Conditions à Éviter:	Éviter tout chauffage ou contamination.
10.5 Matières Incompatibles:	Aucuns connus.
10.6 Produits de Décomposition Dangereux:	En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation:	L'inhalation est la principale voie d'exposition. À concentration élevée, les vapeurs, émanations ou brouillards peuvent être irritants pour le nez, la gorge et les muqueuses.
Contact avec la Peau:	Provoque de graves brûlures cutanées.
Contact oculaire:	Provoque de graves lésions des yeux.
Ingestion:	Peut être ingéré par accident. L'ingestion peut provoquer irritation et malaises.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

Ingestion

Produit: ETAmél: 14.961,04 mg/kg
Composants:
Metasilicate de disodium: Aucune information disponible.
Sodium silicate: DL 50 (Rat): 3.400 mg/kg Experimental result, Key study

Contact avec la peau

Produit: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.
Composants:
Metasilicate de disodium: DL 50 (Rat): > 5.000 mg/kg Référence croisée basée sur le regroupement de substances (approche par catégorie), étude principale
Sodium silicate: Aucune information disponible.

Inhalation

Produit: ETAmél23,95 mg/l Vapeur
Composants:
Metasilicate de disodium: Aucune information disponible.
Sodium silicate: CL 50 (Rat, 4 h) > 2,06 mg/l Vapeur, Référence croisée basée sur le regroupement de substances (approche par catégorie), étude principale

Toxicité à dose répétée

Produit: Aucune information disponible.
Composants:
Metasilicate de disodium: NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), Oral, 3 Months): > 227 mg/kg
Sodium silicate: NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), Oral, 4 Weeks): 2.400 mg/kg

Corrosion ou Irritation de la Peau:

Produit: Aucune information disponible.
Composants:
Metasilicate de disodium: in vivo (Lapin): Experimental result, Key study
Sodium silicate: Aucune information disponible.

Blessure ou Irritation Grave des Yeux:

Produit: Aucune information disponible.
Composants:
Metasilicate de disodium: In vitro (Lapin, 0,5 - 4 hrs): Corrosif
Sodium silicate: Aucune information disponible.

Sensibilisation

Respiratoire ou Cutanée:

Produit: Aucune information disponible.
Composants:
Metasilicate de disodium: Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

Sodium silicate Aucune information disponible.

Mutagénicité des Cellules Germinales

In vitro

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

Metasilicate de disodium Aucune information disponible.

Sodium silicate Aucune information disponible.

In vivo

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

Metasilicate de disodium Aucune information disponible.

Sodium silicate Aucune information disponible.

Cancérogénicité

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

Metasilicate de disodium Aucune information disponible.

Sodium silicate Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

Metasilicate de disodium Aucune information disponible.

Sodium silicate Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

Metasilicate de disodium Aucune information disponible.

Sodium silicate Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

Metasilicate de disodium Aucune information disponible.

Sodium silicate Aucune information disponible.

Risque d'Aspiration

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

Metasilicate de disodium Aucune information disponible.

Sodium silicate Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë

Poisson

Produit: Aucune information disponible.

Composants

Metasilicate de disodium CL 50 (Danio rerio, 96 h): 210 mg/l (semi-statique) Experimental result, Key study
Sodium silicate CL 50 (Danio rerio, 96 h): 1.108 mg/l (semi-statique) Experimental result, Key study
DSENO (Danio rerio, 96 h): 348 mg/l (semi-statique) Experimental result, Key study

Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants

Metasilicate de disodium CE50 (Daphnia magna, 48 h): 1.700 mg/l (Static) Référence croisée basée sur le regroupement de substances (approche par catégorie), étude principale
Sodium silicate CE50 (Daphnia magna, 48 h): 1.700 mg/l (Static) Experimental result, Key study

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants

Metasilicate de disodium Aucune information disponible.
Sodium silicate Aucune information disponible.

Toxicité pour les microorganismes

Produit: Aucune information disponible.

Composants

Metasilicate de disodium Aucune information disponible.
Sodium silicate Aucune information disponible.

Toxicité chronique

Poisson

Produit: Aucune information disponible.

Composants

Metasilicate de disodium Aucune information disponible.
Sodium silicate Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants

Metasilicate de disodium Aucune information disponible.
Sodium silicate Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants

Metasilicate de disodium Aucune information disponible.

Sodium silicate Aucune information disponible.

12.2 Persistance et Dégradabilité

Biodégradation

Produit: Aucune information disponible.

Rapport DBO/DCO

Produit Aucune information disponible.

Composants

Metasilicate de disodium Aucune information disponible.

Sodium silicate Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de Bioaccumulation

Produit: Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le Sol:

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Ne remplit pas les critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) Ne remplit pas les critères vPvB (très persistant/très bioaccumulable)

Metasilicate de disodium Aucune information disponible.

Sodium silicate Aucune information disponible.

12.6 Autres Effets Néfastes:

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations générales:

Considérations relatives à l'élimination (y compris l'élimination des récipients ou emballages contaminés) Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

Méthodes d'élimination:

Le rejet, le traitement et l'élimination peuvent être soumis à des lois nationales, régionales ou locales.

Étant donné que les récipients contiennent des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

Emballages Contaminés:

Éliminer les rejets et les déchets conformément aux réglementations établies par les autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR

SDS_BE

11/15

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

14.1 Numéro ONU:	UN 1719
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies:	LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A.(Metasilicate de disodium)
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe:	8
Étiquettes:	8
N° de danger (ADR):	80
Code de restriction en tunnel:	(E)
14.4 Groupe d'Emballage:	II
Quantité limitée	1,00L
Quantité exemptée	E2
14.5 Dangers pour L'environnement:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	–

RID

14.1 Numéro ONU:	UN 1719
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies	LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A.(Metasilicate de disodium)
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe:	8
Étiquettes:	8
14.4 Groupe d'Emballage:	II
14.5 Dangers pour L'environnement:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	–

IMDG

14.1 Numéro ONU:	UN 1719
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies:	CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S.(Disodium metasilicate)
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe:	8
Étiquettes:	8
N° d'urgence:	F-A, S-B
14.4 Groupe d'Emballage:	II
Quantité limitée	1,00L
Quantité exemptée	E2
14.5 Dangers pour L'environnement:	Non réglementé.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	–

IATA

14.1 Numéro ONU:	UN 1719
14.2 Nom de transport complet:	Caustic alkali liquid, n.o.s.(Disodium metasilicate)
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport:	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

Classe: 8
 Étiquettes: 8
 14.4 Groupe d'Emballage: II
 Quantité limitée 0,50L
 Quantité exemptée E2
 14.5 Dangers pour L'environnement: Non
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: -

AUTRES INFORMATIONS

Aéronefs de transport de passagers et de marchandises: Autorisé.

Uniquement par avion cargo: Autorisé.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC: non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE

UE. Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC), REACH: aucune

RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 (REACH), ANNEXE XIV LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION: aucune

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
Metasilicate de disodium	6834-92-0	1,0 - 10%
Sodium silicate	1344-09-8	0,1 - 1,0%

Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: aucune

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants: aucune

Règlement (CE) no 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: aucune

Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.: aucune

Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.: aucune

UE. Directive 2012/18/UE (SEVESO III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants: aucune

Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
Metasilicate de disodium	6834-92-0	1,0 - 10%

15.2 Évaluation de la sécurité chimique Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ADNR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par la Rhin
AGW	Arbeitsplatzgrenswerte (DE)
ATEmix	Acute toxicity estimate of the mixture
CLP	Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures
CMR	carcinogenicity, mutagenicity and toxicity for reproduction
DNEL	Derived No Effect Level
EC0	Effective Concentration 0%
EC5	Effective Concentration 5%
EC10	Effective Concentration 10%
EC50	Median Effective Concentration
EC100	Effective Concentration 100%
EH40 WEL	Workplace Exposure Limit (GB)
IATA	International Air Transport Association
ICAO	International Civil Aviation Organization
IC50	inhibitory concentration 50%
IMDG	International Maritime Dangerous Goods
IMO	International Maritime Organization
IUCLID	International Uniform Chemical Information Database
LC50	Lethal Concentration 50%
LC100	Lethal Concentration 100%
LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level
LDL0	Lethal Dose (minimum found to be lethal)
LD50	Lethal Dose 50%
MAC	Maximaal Aanvaardbare Concentratie (NL)
MAK	Maximale Arbeitsplatz-Konzentration
NOAEL	No Observed Adverse Effect Level
NOEL	No Observed Effect Level
NOEC	No Observed Effect Concentration
OEL	Occupational Exposure Limit
PBT	Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC	Predicted No Effect Concentration
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
RID	Regulations concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail
STEL	Short Term Exposure Limit
TLV	Threshold Limit Value
TRGS900	Arbeitsplatzgrenswerte (DE)

